



Professeur de judo-jujitsu

fiche métier

PEDAGOGUE / AUTONOME

Le professeur de judo-jujitsu exerce en autonomie son activité d'enseignement et d'éducation en utilisant les supports techniques du judo, du taïso et du jujitsu.

A ce titre il a vocation à :

- < **Animer** des séances pour tous types de publics, de la découverte à l'initiation.
- < **Faire évoluer** ses pratiquants jusqu'au premier niveau de compétition.
- < **Gérer** le fonctionnement de la structure, animer et développer la structure (loisir, initiation, découverte, compétition), promouvoir l'activité.

Qualités essentielles requises

Savoir : Connaissances des différentes facettes de l'activité (techniques, réglementaires, fédérales, bio-mécaniques, pédagogiques....).

Savoir-faire : Maîtriser les savoirs techniques du 2^{ème} dan.

Savoir être : Dynamisme – ouverture – empathie.

Débouchés et employeurs

Salarié ou travailleur indépendant : Structures privées de secteur associatif ou marchand.

Temps partiels cumulés.

Emploi du temps spécifique : en soirée, en week-end.

Salaire

Le salaire peut varier selon le statut et le secteur. Pour les indépendants, leurs revenus sont variables et en lien avec la bonne gestion de l'activité.

Taux horaire brut en début de carrière d'environ 17€/heure.

Evolution professionnelle

Possibilité de passer un DE JEPS judo, un DES JEPS judo pour devenir formateur, entraîneur.

Formations et diplômes

Cursus principal : BP JEPS spécialité éducateur sportif mention judo-jujitsu (Niveau IV).

Cursus alternatif : Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) – Arts Martiaux.

Diplôme fédéral (pas de rémunération) : Le CFEB (Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole).

Organismes de formation

Coût de la formation : Le coût de la formation constaté en 2014 se situe autour de **6 000 €**

Organisme de formation : Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes on comptabilise **1 organisme de formation** habilité par la DRDJSCS pour mettre en place 1 formation liée au judo-jujitsu.



BP JEPS spécialité éducateur sportif mention judo-jujitsu

Exigences préalables :

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou 2 ou AFGSU ou SST.
- Être titulaire de l'attestation de possession du grade « 1^{er} dan » judo-jujitsu délivrée par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées.

UN BREVET PROFESSIONNEL ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

2 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUTES LES SPECIALITES

U.C.1 Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

U.C.2 Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

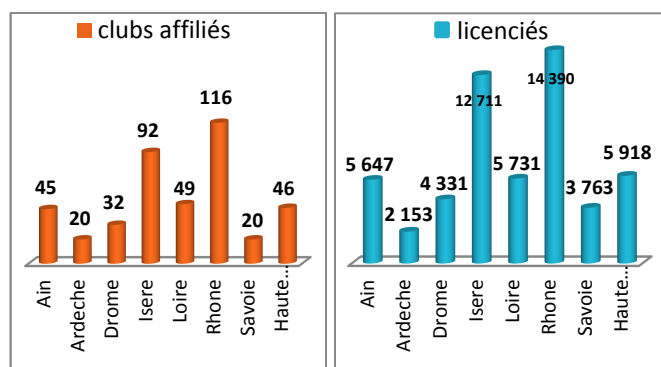
2 UNITÉS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION BP JEPS JUDO-JUJITSU

U.C.3 Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention judo-jujitsu jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

U.C.4 Mobiliser les techniques de la mention judo-jujitsu pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

Zoom sur l'activité De professeur de judo-jujitsu



Source : Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques, auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports.

Ressources utiles

- **Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes :**
www.auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/

- **Ministère des sports :** www.sports.gouv.fr/